

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

### Compte rendu du conseil communautaire du mardi 09 décembre 2008

**Présents :** Mesdames MORCEL, FREIBERG, FOURNIER, DURANTHAY, GAUVAIN.  
Messieurs THIERY, VAUTRIN, GEORGE, POIREL, LUCIE, MACQUIN, PIONNIER, VELLE,  
JONDEAU, STOCKY, BESANCON.

**Excusés :** Messieurs HANRIOT et BRETON, Madame CILLA

#### **Ordre du jour :**

- **Ordures ménagères et déchetterie : redevance 2009,**
- **Assainissement : redevance 2009,**
- **Taxes Directes Locales : taux 2009,**
- **Avenant de maîtrise d'œuvre et pénalités de retard sur le marché de construction des nouveaux bureaux,**
- **Création d'un C.A.E. pour la crèche de Manonville,**
- **Compte rendu des travaux de la commission environnement du 04.11.08,**
- **Compte rendu de la réunion d'aménagement du ruisseau de Grosrouvres du 04.11.08,**
- **Questions diverses.**

Avant de commencer la réunion, Mme Fournier informe les conseillers qu'il convient d'ajouter au dernier compte rendu de réunion, la présence de M. SARTORI.

Mme Fournier demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler concernant ce dernier compte rendu. Aucune observation.

Monsieur LUCIE demande le détail des questions diverses, la présidente satisfait à sa demande, il n'y a pas d'observation formulée non plus à ce sujet par l'ensemble des conseillers communautaires.

Par ailleurs, elle demande à un conseiller d'être volontaire pour remplir les fonctions de Secrétaire. Mme MORCEL Nicole est désignée Secrétaire de séance.

Mme Fournier fait un bref rappel de ce qui a été fait depuis le dernier conseil de communauté, à savoir :

- Travail de la commission Assainissement,
- Travail de la commission Environnement,
- Travail sur le ruisseau de Grosrouvres,
- Rencontre avec la CC de Dieulouard,
- Inauguration des locaux,
- Ouverture des plis et organisation d'un jury de recrutement pour le maître d'œuvre « avant projet général assainissement » par la Commission d'appels d'offres,
- Etc...

## **1/ ORDURES MENAGERES ET DECHETTERIE : REDEVANCE 2009 et COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT DU 04.11.08**

Si les chiffres connus du dernier recensement ont été demandés, c'est en raison du mode de facturation des OM : en effet, Barisien facture sa prestation (par moitié) selon le nombre d'habitants et selon les tonnages collectés. Le dernier chiffre retenu jusqu'à présent était celui du recensement de 1999.

Dans ce cadre là, il est à noter que notre contrat avec Barisien prendra fin le 31/12/2010 et que les nouveaux chiffres du dernier recensement seront alors pris en compte.

Mme Fournier passe la parole à M. Vautrin, président de la commission environnement.

La commission environnement s'est réunie le 12/11/08, un compte rendu a été remis à tous les conseillers :

- Les déchets électriques, électroniques, etc...ne doivent plus faire partie des encombrants. Ils doivent être déposés à la déchetterie ;

- Les entreprises utilisent la déchetterie sans se faire connaître, et il n'y a donc pas de facture établie selon le tonnage déposé comme le prévoit le règlement. La présidente demande s'il ne serait pas plus judicieux de facturer au moins une part forfaitaire par professionnel, cette solution n'est pas retenue pour l'instant par le conseil.

- Un système de badge pourrait être envisagé, mais il est beaucoup trop onéreux pour l'instant. Après débat, il est décidé d'attirer l'attention sur ces dépôts particuliers auprès de la personne qui gère la déchetterie.

- Renouvellement des conteneurs de tri : une demande de subvention auprès du CG a été formulée dans le cadre de la dernière Convention de Développement Local.

- Embauche d'une ambassadrice du tri en partenariat avec la CCTV et la CC de Dieulouard. Mise à disposition 10 heures par collectivité. Il s'agit d'un contrat aidé. Eco-Emballage accorde 10 000 € par an et par poste.

**Concernant la redevance pour les ordures ménagères 2009, deux modes de calcul ont été étudiés (un tableau de synthèse des différentes hypothèses sur lesquelles la commission a travaillé est remis aux conseillers) :**

**a/ 1 part fixe par foyer (60%) et 1 part variable par personne au foyer (40%).** Ce calcul n'a pas été retenu car il augmentait beaucoup trop lourdement la redevance pour les personnes seules.

**b/ 1 part par personne au foyer.** Selon le tableau de calcul, il faut augmenter, pour équilibrer le budget OM, la part des ordures ménagères de 4 €/personne et de 5 €/personne pour la déchetterie.

Il est rappelé que la redevance des ordures ménagères et déchetterie n'a pas augmenté depuis 2006, soit 2 ans.

Ce mode de calcul a été retenu par la commission Environnement, il est proposé au conseil communautaire, soit le tarif OM fixé à 52 €/pers/an et 12 €/pers/an pour la déchetterie.

Le système de la redevance que nous avons choisi dès la création de CCHAYE est plus juste que celui de la taxe, il répercute le coût réel du service rendu.

Rappel : La taxe OM est établie sur la valeur locative de l'immeuble, indépendamment du nombre de personnes qui occupe l'immeuble : ce système est en cours à la Communauté de Communes du Toulousain, ce qui est le cas dans toutes les communautés de communes importantes, car il n'est pas possible de gérer autrement.

**Le conseil communautaire fixe, à l'unanimité, le montant de la redevance 2009 pour les Ordures Ménagères à**

**52 €/pers/an et pour la déchetterie à 12 €/pers/an**

Les maires sont invités à faire parvenir leur rôle pour **le 31 janvier 2009**, dernier délai. La mise en recouvrement auprès des utilisateurs est fixée au 31 mars 2009.

*Pour la mise en place du paiement automatique des factures, il faut changer de logiciel. Cette opération est inscrite dans la convention de développement local pour une demande de subvention.*

La commission Environnement avait étudié la suppression du ramassage des encombrants. Cette idée a été abandonnée car on ne peut supprimer un service alors que la redevance 2009 va augmenter de 9€/pers/an. Ce point sera revu au moment de la renégociation du contrat en 2010.

La commission Environnement propose de fournir des composts aux particuliers. Une enquête sera menée auprès des habitants pour connaître le nombre de personnes intéressées par ce projet. Une information sur ce sujet figurera dans l'info des côtes.

## **2/ ASSAINISSEMENT : REDEVANCE 2009**

**Information suite à la question posée à la dernière séance du conseil communautaire** : Après entretien avec les services de la Sous-Préfecture, Mme Fournier informe les conseillers qu'on ne peut pas demander aux habitants du territoire d'avoir recours à une des trois entreprises qui seraient choisies par la Ccchaye pour les raccordements au réseau d'assainissement. On ne peut apporter qu'un conseil sur l'importance du bon choix de l'entreprise par le propriétaire., en insistant sur les risques encourus si les travaux ne sont pas réalisés correctement.

Dans ce cas en effet, la communauté de Communes les fera reprendre, et leur coût sera refacturé au propriétaire.

### **Avant projet général assainissement :**

Recrutement du maître d'œuvre : Après un entretien avec les 3 bureaux d'études retenus après l'ouverture des plis, La commission d'Appel d'Offres a retenu le bureau d'étude IRH CONSEIL.

La commission Assainissement se réunira le 19 décembre prochain. L'ordre du jour porte sur la présentation du bureau IRH CONSEIL, le schéma de fonctionnement pour la bonne avancée des travaux entre la Ccchaye, les communes et le maître d'œuvre et le planning des travaux qui sera déterminé avec dates butoirs pour les différentes opérations prévues au cahier des charges.

Le coût de l'avant-projet général des travaux assainissement pour les 9 communes est de 40 000 € HT.

**Rappel : c'est à peu près la somme dont nous disposons sur le budget assainissement actuellement.**

Cette dépense sera subventionnée à hauteur de 60 à 70 %.

### **Les travaux assainissement et la redevance :**

Il y aura un dossier commune par commune. Le projet sera présenté en totalité au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, dont les notifications devraient parvenir 2<sup>ème</sup> semestre 2009. Les subventions seront versées sur plusieurs années (9 ou 10 ans). Il faudra faire un programme pluriannuel en suivant les priorités de l'Agence de l'Eau. Les premiers travaux devraient commencer en 2010.

Le coût des travaux doit être assuré par le produit de la redevance assainissement. Il sera possible d'établir une redevance en 2 temps, au fur et à mesure de l'équipement des communes en ce qui concerne la construction des stations d'épuration.

C'est déjà le cas pour les communes de la Communauté de Communes du Tolois..

Mme Fournier propose que la part fixe de l'assainissement ne change pas pour 2009, soit 10 € HT par raccordement, et que la redevance au m3 passe de 0,35 € HT à 0,45 € HT / m3.

**Le conseil communautaire fixe, à l'unanimité, le montant de la redevance assainissement 2009 à 0,45 € HT / m3 et 10 € HT / raccordement.**

## **3/ TAXES DIRECTES LOCALES : TAUX 2009**

Il sera fixé à la prochaine réunion du conseil ; La perceptrice n'a pas pu préparer le document pour cette réunion. Il est à noter que le taux des 4 taxes n'a jamais augmenté depuis la création de la communauté de communes en 1998.

La présidente remet à chaque conseiller un tableau récapitulatif des taux appliqués chez nos 3 communautés de communes voisines, on constate que les taux appliqués étaient supérieurs pour le Toulinois et Val de Moselle et Esch, inférieurs pour les 3 Vallées.

Cependant, nos trois voisines ont instauré la TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE, depuis longtemps pour ce qui concerne Val de Moselle et Esch, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour les 3 Vallées et la comcomm du Toulinois.

**Principe actuel de la TPU :** la communauté de communes perçoit l'intégralité de toutes les taxes professionnelles. En contre partie, la communauté de communes ne perçoit plus de taxes foncières ni de taxes d'habitation. La commune qui perd sa taxe professionnelle reçoit une compensation de la part de la communauté de communes, sans limite de durée. A l'inverse, la communauté de communes peut demander une compensation financière aux communes qui n'ont pas de taxes professionnelles.

La mise en place de la TPU sur notre territoire avait été étudiée et avait conclu à un mode non viable.

#### **4/ AVENANT DE MAITRISE D'ŒUVRE ET PENALITES DE RETARD SUR LE MARCHE DE CONSTRUCTION DES NOUVEAUX BUREAUX**

- Concernant la construction des nouveaux bureaux de la Cchaye, M. DI CIOCCIO, Architecte, a appliqué des pénalités de retard à l'entreprise SBY, chargé du Gros Oeuvre, qui les a acceptées (deux mois de retard, 3000 €)

M. DI CIOCCIO présente un avenant pour rémunération supplémentaire pour prolongement de mission suivant l'Article 5.3 du CCAP de maîtrise d'œuvre (2550 €, 16 réunions ou interventions complémentaires assurées par l'architecte).

- Concernant le Centre Multi Accueil de Manonville, Mme Fournier informe les conseillers que le litige avec Vuillaume, qui portait sur le solde à payer, est clos. Le Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges relatifs aux Marchés Publics de Nancy a rendu ses conclusions que Vuillaume a acceptées ; le solde à payer s'élève à 6 727,62 € TTC au lieu de 14 296,55 € TTC.

#### **- CREATION D'UN EMPLOI AIDE POUR LA CRECHE DE MANONVILLE**

Mme Fournier demande l'autorisation de créer un poste CAE pour la crèche de Manonville de 30h/semaine pour une durée de 9 mois, renouvelable 1 fois si accord de l'ANPE (suppression du poste de 30 heures par mois qui avait été créé pour le remplacement ponctuel des agents en cas de maladie, formation professionnelle....) Le coût du CAE serait à peu près le même que le coût du contrat de 30 heures par mois, ce CAE ne sera pas pérennisé et l'agent bénéficiaire du contrat en est informé.

**Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, la création d'un Contrat Aidé pour l'Emploi de 30 heures/semaine et pour une durée de 9 mois, renouvelable 1 fois sous réserve de l'accord de l'ANPE.**

#### **5/ COMPTE RENDU DE LA REUNION D'AMENAGEMENT DU RUISSEAU DE GROSROUVRES DU 04.11.08**

La commission a été convoquée à la mairie de Grosrouvres et informée des préconisations formulées pour le réaménagement du Ruisseau de Grosrouvres par le bureau d'études SINBIO. Tous les participants se sont rendus

sur le terrain et ont pu constater que les premiers travaux, effectués dans le cadre du marché, ont été très efficaces. Le lit a été rétréci et permet un bon écoulement de l'eau dans la partie centrale. Il n'y a plus, dans cette partie-là, d'amas de boue et les herbes parasites ne se sont pas développées à outrance, comme par le passé. La partie en amont (vers Bernécourt) s'est aussi nettement améliorée.

La commission a également constaté à la sortie du village (en aval vers Minorville), que l'eau est bloquée par un coude et un rétrécissement du lit, il faudra en tenir compte dans les travaux à envisager.

Par ailleurs, une entreprise a effectué des travaux de drainage et a rectifié le lit du ruisseau. Les riverains ne peuvent intervenir de cette manière sans encourir de sanctions pénales ou financières, il faut impérativement demander les autorisations nécessaires auprès de la Police de l'Eau.

**- Pour ce qui concerne le ruisseau de l'Esch**, La technicienne (embauchée par les intercos et communes pour une année jusqu'en mars 2009) , chargée de faire le point sur l'entretien du ruisseau de l'Esch, a préparé un article sur la mission accomplie au cours de l'année 2008, il sera publié dans l'info des côtes. Le Conseil Général de M&M propose d'installer 1 panneau d'information sur son action pour le ruisseau de l'Esch à Minorville, Manonville et Martincourt. Le coût est entièrement à la charge du CG54. Les maires des 3 communes acceptent la proposition du CG54.

## **6/ QUESTIONS DIVERSES**

### **Délibérations :**

- Mesdames VILLEMINE Marie-Line et MALDEME Patricia, agents d'accueil à la crèche de Manonville, ont suivi une formation VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience) au CHU de Nancy du 13 octobre 2008 au 05 novembre 2008. Elles demandent le remboursement de leurs frais kilométriques.

Mme Fournier propose de rembourser forfaitairement la somme de 100 € chacune.

**Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de rembourser les frais de déplacements des agents ci-dessus nommés et fixe forfaitairement le montant à 100 € par agent.**

- Les tarifs en halte-garderie à la crèche de Manonville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, comme suit :

1,70 € pour les ressortissants du territoire de la Ccchaye au lieu précédemment de 1,50 €,

2,00 € pour les non ressortissants du territoire de la Ccchaye au lieu précédemment de 1,80 €,

3,50 € pour les enfants hors département de la Ccchaye au lieu précédemment de 3,30 €.

**Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de réviser les tarifs horaires de la crèche de Manonville, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, comme indiqué ci-dessus.**

- le Docteur Cronel, nouvellement installé à Domèvre en Haye, a accepté d'apporter son concours à la crèche de Manonville. Le coût de la vacation est fixé à 22 €. Une convention définissant les modalités du concours du médecin auprès de la crèche de Manonville est établie.

**Le conseil communautaire accepte ladite convention et autorise la Présidente à la ratifier.**

- **Unanimité pour les entrées et sorties de communes au SDAA54.**

- **Unanimité pour le versement de la subvention (ravalement de façade à Manonville)..**

- Indemnité de conseil pour la trésorière pour l'année 2008 (montant demandé 418,49 € Brut).

**Après débat, le conseil communautaire décide, avec 14 voix Pour et 2 voix Contre, d'allouer une indemnité de conseil de 50 % du montant sollicité, soit 209,25 € Brut.**

- Convention d'adhésion prévention et santé au travail établie par le centre de gestion, que les maires ont également reçu dans leur commune : elle est acceptée à l'unanimité.

### **Informations :**

- Chèques Emploi Service (CESU) : faute d'avoir obtenu toutes les informations attendues, ce point sera abordé à la prochaine réunion du conseil communautaire.

- FISAC : la liste de toutes les entreprises répertoriées par les communes a été communiquée à des étudiants qui vont les contacter pour expliquer la démarche, remplir avec elles le questionnaire proposé et expliquer les possibilités d'aide au financement dans le cadre du FISAC pour l'amélioration de l'accueil de leurs clients.

Les frais de cette étude sont partagés entre 3 communautés de communes. Le coût résiduel à la charge de la Ccchaye s'élève à 200 € environ.

- Pour information, le plan natura 2000 est en cours pour la forêt de la Reine, site exceptionnel pour la faune et la flore. Toute personne qui s'intéresse à cette action sera destinataire des informations qui parviendront à la CCHAYE. Il suffit de le demander au secrétariat.
- M. Vautrin s'est renseigné sur la pose de panneaux solaires sur le toit de la ZAC de Noviant. L'étude proposée par EDF coûterait 1 500 € HT. Le conseil trouve que le coût est important, il est proposé d'attendre d'autres informations à ce sujet.
- Convention de Développement Local du CG 54 : elle prend définitivement fin au 31.12.08. Pour ne pas perdre le solde qui restait en faveur de la Ccchaye, Mme Fournier informe les conseillers qu'elle a déposé un dernier dossier sur lequel elle a inscrit les opérations suivantes : acquisition de nouveaux bacs de tri, installation porte sectionnelle à la ZAC, acquisition d'un nouveau logiciel pour le paiement automatique des factures et la dématérialisation des salaires. Le tout pour un montant total HT de 17 340 €.
- Dotation d'Investissement Intercommunal du CG 54 : une enveloppe financière est accordée pour trois ans (15 000 € par an pour un taux de subvention de 45 %) pour les exercices 2009-2010-2011 ; Cette dotation ne peut concerner que des investissements de plus de 5000 €, elle est cumulable (dans la limite légale de 80 % bien entendu), et peut être utilisée à la convenance de la collectivité. La présidente a informé le conseil général que cette subvention sera mobilisée de manière triennale, elle propose de la mobiliser sur le programme de travaux d'assainissement pour les années à venir.
- INFO DES COTES : les communes peuvent y insérer leurs annonces (ex : appartement à louer, etc...)

La réunion se termine et Mme Morcel, Maire de Noviant aux Prés, offre le pot de l'amitié.

La Présidente,  
Marie-José FOURNIER